

CHARTE CHAMPIONNAT DEDIE LIGUE M3 SAISON 2025/ 2026.

le 01 Juillet 2025.

Le présent document appelé « Charte M3 » a pour objet de définir les règles d'usage fixées par la LBR IDF dans le cadre du déroulement du concours dédié quadrettes M3, qualificatif pour les championnats de France et appelé « Ligue M3 ».

1 – DECLARATION DES EQUIPES :

a) Règles générales :

Conformément à l'article 11 du règlement sportif de la FFSB, les équipes doivent être déclarées selon les règles de composition suivantes :

- Un minimum de 3 joueurs par équipe, licenciés dans la même AS/ESB et dont un minimum est classé en 3ème division ;
- Tous les joueurs F4 M4 déclarés dans l'équipe et enregistrés sur BOULY se verront attribués une licence M3/F3 ;
- Les joueurs déclarés dans une équipe ne peuvent plus muter ;
- Un joueur ne peut être remplacé pour la saison en cours, qu'en cas de décès ou d'incapacité définitive. Son remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe déclarée.
- Chaque équipe est identifiable par le nom de l'AS ou ESB et le nom de son chef d'équipe (Capitaine et correspondant unique avec la LBR IDF) ;
- Chaque équipe déclarée se verra attribuer un code d'identification (N° d'équipe) et doit être saisie dans «BOULY» ;
- La déclaration des équipes doit être réalisée avant la date fixée par la FFSB (mi-août généralement), qui sera communiquée aux CBD lorsqu'elle sera connue.

b) Frais d'inscription :

- Afin que sa déclaration soit effective, chaque équipe règle à la LBR IDF dès l'inscription un montant forfaitaire de 180 €, qui n'inclut pas les frais de participation au fédéral.

2 – PRESENTATION DES EQUIPES :

a) Règles générales :

- Chaque équipe doit s'enregistrer sur BOULY avec 3 à 5 joueurs. Ces joueurs déclarés ne pourront pas jouer dans une autre formation;
- Détail dans le tableau ci dessous :
- Lors du déroulement des journées au moins deux licences par équipe déclarée doivent être déposées à la table de marque et jouer ;
- Le joker ou les jokers au maximum de 2 pourront compléter l'équipe à chacune des journées.
 - Les jokers peuvent être catégorisés en F3/M3/F4/M4, mais doivent être licenciés au sein de la même AS/ESB ;
 - Les jokers ne sont pas automatiquement reclassés en M3 / F3 et marquent les points correspondant à leurs victoires ;
 - Au cours des différentes journées de la compétition les jokers pourront jouer dans d'autres équipes de leurs AS/ESB.
 - Les jokers retenus pour les championnats de France ne pourront plus participer aux fédéraux M4 / M3/F4/F3.
- Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end, sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Quadrettes ;
- **Les équipes ligue M3 qualifiées au championnat de France seront déclarées dans BOULY par le référent LBR IDF sur le même principe.**

b) Synthèse :

**POSSIBILITÉS DE
COMPOSITIONS
DES
QUADRETTES EN
CONCOURS
DÉDIÉS M3**

Equipe de base (même n° d'équipe)	Equipe déclarée		Joueurs présents	
	Joueurs déclarés	Jokers autorisés	Joueurs présents	Jokers présents
5 joueurs	5		4 ou 5	
	4		4	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1
	3	1	3	1
	3	2	2 ou 3	1 ou 2
	2	2	2	2
4 joueurs	4		4	
	4	1	3 ou 4	0 ou 1
	3	1	3	1
	3	2	2 ou 3	1 ou 2
	2	2	2	2
3 joueurs	3	1	3	1
	3	2	2 ou 3	1 ou 2
	2	2	2	2

**Déclaration d'équipe à
la LBR avant date fixée
par la FFSB**

**Montant forfaitaire de
participation (hors
fédéral) réglé par
équipe, à l'inscription =
150 €**

3 – REGLEMENT SPORTIF :

a) Généralités :

Huit quadrettes rattachées à la LBR IDF ont la possibilité de se qualifier pour le championnat de France au titre de la saison 2025/2026 : (Sauf si modification d'attribution du nombre d'équipe par FFSB)

- 5 quadrettes se qualifient directement à l'issue d'un championnat ;
- 2 quadrettes se qualifient directement à l'issue d'un play-off ;
- 1 quadrette se qualifie lors du fédéral quadrettes.

Si le nombre de places attribuées à la LBR IDF devait diminuer, le nombre d'équipes qualifiées sera modifié à l'issue du championnat dédié ligue M3.

Lors de chacune de ces phases :

- Les parties sont gagnées en 13 points ou au meilleur des 2 heures . Le match nul est accepté.
- Le point-avantage de chaque partie est retenu.
- Enregistrement des résultats : chaque capitaine d'équipe aura obligation de remplir une feuille de match ou les scores seront inscrits et validés par signatures des capitaines . Ensuite le pli sera cacheté et scellé à la table de marque.
- Les enveloppes seront conservées jusqu'à la fin de la dernière journée de la compétition.
- Par souci de sécurité deux mêmes fiches seront complétées au cas ou une enveloppe serait égarée ou détruite.
- En cas de non-présentation d'une équipe inscrite à une étape du championnat dédié ligue M3:
L'équipe est éliminée pour la suite du championnat dédié ligue M3;

L'équipe n'est pas remboursée des frais engagés (montant forfaitaire de 150€) lors de son inscription.

b) Le championnat :

- Les X équipes inscrites s'affrontent dans le cadre d'un championnat, au cours duquel elles se rencontrent toutes une fois ;
- Le championnat se déroule en plusieurs étapes (autant que nécessaire, en fonction du nombre d'équipes inscrites et des capacités des boulodromes d'accueil) ;
- Deux étapes minimum sont prévues en boulodromes couverts ;
- Le classement final est établi à l'issue de l'ensemble des étapes, sur la base des points obtenus par les équipes (3 points pour une victoire, office et forfait ,match nul 1 point, 0 point pour une défaite) ;
- Au préalable nous aurons préparé un programme informatique permettant la saisie des résultats accumulés dans les différentes journées de qualifications.

Lors du dépouillement des plis à l'issue de la dernière journée de la compétition: (en dehors du jour de compétition) les résultats y seront intégrés et les premiers qualifiés seront déterminés.

1. Seront qualifiées les équipes ayant totalisé le maximum de points;

2. En cas d'égalité entre équipes : le point-average sera appliqué ;

A la fin de ce championnat :

- Les 5 équipes classées de la 1ère à la 5ème place, sont directement qualifiées pour le championnat de France quadrettes ;
- Les 8 équipes classées de la 6ème à la 13ème place, sont qualifiées pour le play-off ;
- Les équipes classées à la 14ème place et au-delà, sont éliminées et ne peuvent plus se qualifier au championnat de France M3 qu'en participant au fédéral quadrettes ou seul le gagnant sera qualifié.

c) Le play-off :

- Les 8 équipes classées de la 6ème à la 13ème place, participent au play-off ;
- Le play-off se déroule en boulodrome extérieur ;
- Les équipes s'affrontent sur une journée par deux groupes de 4 (système LM2) ;
- Les deux équipes premières de groupes sont directement qualifiées pour le championnat de France quadrettes ;
- Les autres équipes sont éliminées et ne peuvent plus se qualifier au championnat de France qu'en participant au fédéral quadrettes ou seul le gagnant sera qualifié .

d) Dates des épreuves :

Les dates suivantes sont préemptées et restent modulables en fonction du nombre d'équipes inscrites et/ou des capacités des AS organisatrices :

- Etape 1 : Sont retenus les 21/22/SEPTEMBRE 25 – Extérieur

- Etape 2 : Sont retenus les 22/23 NOVEMBRE 25 – Intérieur
- Etape 3 : Sont retenus les 07 /08 FEVRIER 26 – Intérieur
- Etape 4 : Sont retenus les 21 / 22 MARS 26 – Extérieur
- Play-off : Sont retenus les 11/12 AVRIL 26 – Extérieur

NOTA :

- Si plus de 16 EQUIPES pour cette compétition.

2 BOULODROMES par journée à trouver. SAMEDI & DIMANCHE.

- Si aucun accord n'est trouvé pour jouer en boulodromes couverts toutes les journées se dérouleront en EXTERIEUR.

SI IL Y A 2 EQUIPES DE LA MEME AS ELLES SE RENCONTRERONT OBLIGATOIREMENT EN PREMIERE JOURNEE AFIN D'AVOIR UNE EQUITE TOTALE POUR LA DUREE DE LA COMPETITION.

- Si un litige venait à apparaître en cours de la compétition une réunion extraordinaire serait organisée avec le président ,le responsable du corps arbitral et trois capitaines afin que solution soit trouvée.

4 – DOTATIONS :

Afin d'accompagner financièrement les équipes qualifiées pour les championnats de France quadrettes (trajet, restauration, logement, ect), la LBR IDF attribuera aux équipes qualifiées (fédéral compris) une dotation de 200 €, conformément à la décision votée lors du comité directeur du 4 janvier 2025.

Cette disposition est valable pour la saison 2025/2026 et pourra être revue, si nécessaire, lors des saisons suivantes.

La présente charte est signée pour acceptation par le président de la LBR IDF .

Les présidents de CBD et des capitaines d'équipes devront également signer pour acceptation cette charte et cela devra se faire à l'inscription sur BOULY.